



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.11

N° de la demande : 2014-5251

Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Augmentation du taux d'application et nouveaux organismes nuisibles

Produit : Herbicide ARSENAL PowerLine

Numéro d'homologation : 30203

Matière active (m.a.) : Imazapyr

Numéro de document de l'ARLA : 2600664

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier la préparation commerciale, l'herbicide ARSENAL PowerLine, contenant 240 g/L d'imazapyr, en ajoutant une dose d'application plus élevée pour supprimer un nouvel organisme nuisible, le phragmite dans des sites non cultivés et sur les berges de fossés ne servant pas à l'irrigation.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Une évaluation des risques pour la santé humaine a été réalisée pour la préparation commerciale de BASF Canada, l'herbicide commercial ARSENAL Powerline, contenant la matière active, imazapyr. L'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application, des personnes qui reviennent dans les zones traitées et occasionnelle à l'imazapyr pour supprimer le phragmite dans des sites non cultivés et sur les berges de fossés ne servant pas à l'irrigation n'est pas préoccupante lorsque les directives inscrites sur l'étiquette sont respectées.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer les modifications de l'étiquette de la préparation commerciale, l'herbicide ARSENAL PowerLine, qui contient de l'imazapyr. Les données internes appuient les nouvelles utilisations proposées de l'herbicide ARSENAL PowerLine, qui ne devraient pas augmenter l'exposition par l'alimentation à l'imazapyr et ne poseront de risque inacceptable pour aucune sous-population, que ce soient les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucun risque additionnel pour l'environnement n'est prévu de la prorogation proposée de la liste des mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette de l'herbicide Arsenal PowerLine dans le but d'inclure la répression du *Phragmites* dans des sites terrestres, non cultivés. Il faut modifier le tableau des zones tampons afin d'inclure la suppression du *Phragmites* à la dose d'application proposée plus élevée dans le cas d'infestations fortes ou bien établies.

Évaluation de la valeur

Le phragmite est une herbe vivace agressive qui concurrence les espèces indigènes sur le plan de l'eau et des nutriments. Il comporte des rhizomes et systèmes racinaires énormes et se propage également par les graines. Capable de coloniser des terres humides et des fossés, sa propagation est favorisée par la machinerie qui creuse les fossés et transporte le sol en différents endroits. À l'heure actuelle, les seules options en matière d'herbicide pour supprimer le phragmite comportent du glyphosate et du chlorure de sodium.

L'imazapyr est homologué au Canada pour la gestion de la végétation et, aux États-Unis, le profil d'emploi comprend la suppression du phragmite. Le demandeur a présenté un rapport détaillé à l'appui des modifications proposées à l'étiquette de l'herbicide ARSENAL PowerLine. Le rapport détaillait les principaux points suivants :

- Mise en rapport des formulations de l'imazapyr aux É.-U. à l'herbicide ARSENAL PowerLine au Canada.
- Discussion sur la plage de doses d'application proposées de l'imazapyr et mise en rapport de ces doses homologuées aux États-Unis à la dose concernant l'herbicide ARSENAL PowerLine au Canada.
- Exigences en matière d'adjuvants.
- Inclusion de certains documents scientifiques publiés et discussion à ce sujet.
- Discussion sur les bulletins de vulgarisation et les bulletins des gouvernements provenant des États-Unis et du Canada.

Selon tous les renseignements fournis, la valeur de l'herbicide ARSENAL PowerLine, y compris la dose d'application accrue, pour la gestion du phragmite au Canada est acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'ajout d'une dose d'application accrue pour supprimer le nouvel organisme nuisible, le phragmite, à l'étiquette de l'herbicide ARSENAL PowerLine.

References

PMRA Document Number	Reference
-------------------------------------	------------------

- 2472688 2014, ARSENAL PowerLine Herbicide: Application for Expansion of Labelled Weeds in Non-Cropland Areas to Include Phragmites (*Phragmites australis*). DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5
- 2472690 2014, Proposed addition of Phragmites to Vegetation Management - Perennial Grass/Sedge Weeds to Arsenal PowerLine Herbicide Label. DACO: 10.2.4
- 2472691 Catling, P. and G. Mitrow, 2011, The Recent Spread and Potential Distribution of *Phragmites australis*, DACO: 10.6
- 2472692 Getsinger, K.D., A.G. Poovey, E. Kafcas, and J. Schafer, 2013, Chemical control of invasive phragmites in a Great Lakes marsh: A field demonstration, DACO: 10.6
- 2472694 Kay S., 1995, Efficacy of wipe-on applications of glyphosate and imazapyr on common reed in aquatic sites, DACO: 10.6
- 2472695 Kettenring, K.M., A.L. Long, C. Cranney, C.B. Rohal, and E.L.G. Hazelton. , 2013, Assessing approaches to manage Phragmites in the Great Salt Lake watershed., DACO: 10.6
- 2472697 Knezevic, S.Z., A. Datta, and R.E. Rapp, 2008, Noxious Weeds of Nebraska Common Reed, DACO: 10.6
- 2472698 Mozdzer, T. J., C.J. Hutto, P.A. Clarke, and D.P. Field, 2008, Efficacy of imazapyr and glyphosate in the control of non-native *Phragmites australis*, DACO: 10.6
- 2472699 Michigan Department of Environmental Quality, 2014, A Landowners Guide to Phragmites Control., DACO: 10.6
- 2472701 Ontario Ministry of Natural Resources, 2011, Invasive Phragmites Best Management Practices 2011, DACO: 10.6
- 2472703 Ontario Ministry of Natural Resources, 2012, State of Resources Reporting: Phragmites in Ontario, DACO: 10.6
- 2472704 Michigan Department of Environmental Quality, 2007, A Guide to the Control and Management of Invasive Phragmites, DACO: 10.6
- 2472705 Thurston County Noxious Weed Control Agency, 2011, Noxious Weed Fact Sheet: Common Reed (*Phragmites australis*), DACO: 10.6
- 2492950 2015, Use Site Description Arsenal PowerLine Herbicide for Control of the Invasive Plant, *Phragmites*. DACO: 5.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.